



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

**AVIS PUBLIC**

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT (2019)-A-57**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance du 11 février 2019, le conseil d'agglomération a adopté le règlement suivant :

Règlement (2019)-A-57 sur la délégation de compétence de certains éléments en matière de développement économique aux conseils des municipalités liées

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Service du greffe, 1145, rue de Saint-Jovite, pendant les heures de bureau.

Donné à Mont-Tremblant, ce 27 mars 2019.

Louise Boivin, avocate et OMA  
Greffière adjointe